



COMMUNE D'AVUSY  
CH-1285 Athenaz

## **SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015**

La séance est ouverte à 20h.35, par M. René JEMMELY, maire.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, Maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

M. JEMMELY souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux et les remercie pour leur engagement. Il espère que tous auront beaucoup de plaisir à travailler ensemble.

La séance de ce soir est uniquement une séance d'installation. Elle ne permet pas de traiter de points autres que ceux spécifiquement marqués à l'ordre du jour. Elle est identique pour toutes les communes genevoises.

Il passe ensuite la parole à Mme CERUTTI, doyenne du Conseil municipal.

### **Ordre du jour**

- 1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015 ;
- 2) Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge ;
- 3) Election du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection le Président du Conseil municipal reçoit la prestation du doyen d'âge) ;
- 4) Nomination des diverses commissions.

#### **1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015**

Mme CERUTTI donne lecture de cet arrêté à l'ensemble des conseillers municipaux.

L'arrêté complémentaire concernant l'élection de Mme Adélaïde CRUCHON et M. Joël PÜRRO est également lu à cette occasion.

**2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge**

Mme CERUTTI lit la phrase après laquelle chaque conseiller municipal, appelé nommément, se lève et la main droite levée, prête serment en prononçant les paroles «Je le jure» ou «Je le promets».

**3. Election du bureau du Conseil municipal et prestation de serment de la doyenne d'âge**

Mme CERUTTI : le but est de nommer un représentant de chaque groupe pour assister à la préparation de la séance du Conseil municipal avec l'Exécutif et le secrétaire de mairie, 15 jours avant la convocation. En général ces réunions ont lieu le mardi à 18h.

Mais avant de passer à l'élection du bureau du Conseil municipal, nous allons passer à la nomination du président et vice-président du Conseil municipal, puis à la prestation de serment de Mme CERUTTI.

**Election du président et du vice-président du Conseil municipal**

M. JUNGO : il est d'usage que le groupe majoritaire prenne la présidence de la première année de législature et le vice-président est de l'autre groupe.

M. JEMMELY pense que désigner une personne qui a déjà siégé au Conseil municipal serait opportun pour la première année, sans douter aucunement sur les compétences des nouvelles personnes autour de la table.

Mme CERUTTI propose de prendre la présidence si cela convient à tous.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Vote : unanimité, sous les applaudissements des conseillers.

Pour le vice-président, M. FISCHLER se propose, tout en sachant que l'année prochaine, il est fort probable qu'il devienne le président.

Vote : unanimité, sous les applaudissements des conseillers.

Mme CERUTTI cède sa place à M. FISCHLER vice-président, afin que Mme CERUTTI puisse prêter serment.

**Secrétaire du Conseil municipal**

Unanimité pour M. Henri GANGLOFF, sous les applaudissements des conseillers.

**4. Nomination des diverses commissions**

Le Conseil municipal est doté actuellement de 6 commissions permanentes, à savoir :

- 1) Commission aménagement et travaux
- 2) Commission sociale et scolaire
- 3) Commission environnement
- 4) Commission finances
- 5) Commission civisme et sécurité
- 6) Commission économie et agriculture

L'Exécutif proposait de rattacher la commission civisme et sécurité à la commission sociale et scolaire.

M. FLECK attire l'attention sur le fait que ces commissions n'ont pas toujours existé. Elles peuvent être créées selon les besoins. A l'heure actuelle, la fusion de ces deux commissions ci-dessus se justifie.

M. BUBLOZ pense que la commission civisme et sécurité est à conserver en tant qu'entité.

Mme CERUTTI : tout ce qui concerne la sécurité doit passer par l'Exécutif, c'est pourquoi, pour elle, la question du civisme pourrait être rattachée à la commission sociale.

Mme HALDEMANN : la commission sociale est déjà assez chargée ; personnellement, elle ne trouve pas opportun de la coupler avec une autre commission.

Afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause, M. HUTIN demande quels sont les sujets traités par la commission sécurité.

Mme CERUTTI : les cambriolages par exemple, mais c'est très ponctuel. Au niveau civisme, ce sont plutôt les incivilités.

M. BUBLOZ : pour lui, il ne faudrait pas trop charger la commission sociale.

M. GUINAND : quels sont les liens entre le social et la sécurité ?

M. JUNGO : a priori, prévention et pédagogie n'est pas du ressort du social.

M. FLECK : il est question dans un futur plus ou moins proche de se doter d'une police de proximité, qui pour lui, à tout à voir avec le côté social.

Les conseillers n'ayant plus de question, Mme CERUTTI demande qui est pour le maintien des 6 commissions actuelles ?

6 pour / 6 contre.

Au vue de l'égalité, Mme CERUTTI doit voter et est pour le rattachement de la commission sécurité à la commission sociale, ce qui monte le nombre de voix à

7 pour / 6 contre.

Les conseillers sont-ils d'accord d'avoir 3 représentants par groupe dans chaque commission ?

Au nom du groupe Unis, Mme HALDEMANN propose 2 représentants par groupe pour la commission économie et agriculture et 3 représentants par groupe pour les autres commissions.

M. JEMMELY : le fait d'être 3 représentants par groupe donne plus de poids lors de la présentation des rapports de commission au Conseil municipal, car les conseillers sont en principe d'accord avec leurs représentants et il est plus facile de délibérer des sujets au Conseil municipal.

M. MEYER : surtout qu'en cas d'absence, le conseiller de la commission peut se faire remplacer, tout en sachant que cela n'est pas toujours facile selon les sujets qui sont traités, car il faut les expliquer au remplaçant et cela peut être une perte de temps.

A ce stade de la discussion, Mme CERUTTI demande quels sont les conseillers qui sont pour 3 représentants par groupe dans les commissions ?

11 pour / 1 contre / 1 abstention.

Ce qui nous donne :

- Commission aménagement et travaux : Président : M. MEYER, vice-président : M. MENETREY, membres : Mme ZIELAZEK, MM. BUBLOZ, ISELI et PÜRRO.
- Commission sociale, scolaire, civisme et sécurité : Présidente : Mme CERUTTI, vice-présidente : Mme ZIELAZEK, membres : Mme CRUCHON, Mme HALDEMANN, M. GUINAND et M. JUNGO.

- Commission environnement : Président : M. JUNGO, vice-président : M. HUTIN, membres : Mme CRUCHON, MM. FISCHLER, MENETREY et MEYER.
- Commission finances : Président : M. BUBLOZ, vice-président : M. PÜRRO, membres : Mme ZIELAZEK, MM. GUINAND, ISELI et MENETREY.
- Commission économie et agriculture : Président : M. MENETREY, vice-président : M. GUINAND, membres : Mmes HALDEMANN, MM. FISCHLER, HUTIN et ISELI.

Reste encore à définir les membres d'une commission obligatoire, la commission de recours contre la taxe professionnelle : MM. JUNGO et MEYER.

M. GANGLOFF : il existe également des commissions temporaires, dissoutes une fois le travail réalisé, telles que :

- a. Le groupe ad hoc terrains Portier et
- b. Le groupe ad hoc Sablière du Cannelet SA – Forestal

En ce qui concerne le groupe ad hoc terrains Portier, M. BUBLOZ demande, avant d'élire le représentant des groupes, s'il est possible de prendre quelqu'un de l'extérieur pour la prise des procès-verbaux. Il est en effet difficile à la personne qui prend les notes de participer activement aux discussions.

M. HUTIN : est-il possible d'avoir un historique de ce projet ? Savoir où nous en sommes pour que les nouveaux conseillers puissent se mettre dans le bain.

M. JEMMELY : oui, mais pour cette commission, il est impératif de travailler en tandem conseillers/Exécutif.

M. GUINAND : l'idéal serait que l'Exécutif puisse faire une information à tout le monde.

M. BUBLOZ souligne que l'Exécutif participe à toutes les séances et c'est un point essentiel. Il déplore par contre, qu'il n'y ait pas vraiment quelqu'un pour gérer les débats et qu'il n'y ait pas de procès-verbaux pour cette commission. Nous n'avons que très peu de traces écrites.

M. HUTIN pense que la présidence de ce groupe ad hoc peut se décider une fois le sujet connu.

M. FLECK rappelle qu'en principe, ce genre de discussion n'a pas de raison d'être dans une séance d'installation du Conseil municipal.

Ceci étant dit, Mme CERUTTI demande quels sont les conseillers qui seraient intéressés à être membres de ce groupe ad hoc ?

Mme HALDEMANN, MM. BUBLOZ, HUTIN, JUNGO, MEYER et PÜRRO.

M. JEMMELY organisera une séance d'information et le président de ce groupe ad hoc sera défini au moment voulu.

Pour le groupe ad hoc Sablière du Cannelet SA – Forestal, les membres sont :

Mmes CRUCHON et ZIELAZEK, MM. FISCHLER, JUNGO, ISELI et MEYER.

Là, également, la présidence sera déterminée à l'issue de la première réunion.

La séance est levée à 21h.40.

---

Avant de boire le verre de l'amitié M. JEMMELY annonce ce qui suit :

- Séance du Conseil municipal : fixée au **mardi 23 juin à 20h. à la salle du Conseil municipal**. Il s'agira essentiellement de la séance d'information, de mise en place et de la fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2015. La convocation suivra.
- Sortie des aînés : **jeudi 4 juin** pour les conseillers de la commission sociale qui le peuvent.
- Bureau du Conseil municipal : **lundi 8 juin à 18h.30** à la mairie.
- Fête de la musique : **dimanche 21 juin** à Sézegnin. Toute aide est la bienvenue.
- Promotions scolaires : **samedi 27 juin à 10h.** pour la mise en place (ceux qui le peuvent) **et à 15h30** devant l'ancienne poste d'Athenaz pour le cortège.
- Séance d'information sur le fonctionnement du Conseil municipal : **lundi 7 septembre à 18h.** à la salle des commissions, en présence de M. Guillaume ZUBER de la Surveillance des communes et de M. GANGLOFF.
- Cérémonie en l'honneur des conseillers sortant et mérites avusiens : **mardi 8 septembre à 19h.** au centre communal d'Avusy à Athenaz.

Mme HALDEMANN s'excuse d'ores et déjà, mais elle sera absente les 7 et 8 septembre.

Un Conseiller :

Le Secrétaire :

Le Président du Conseil :